



VILLE DE MENNECY

(ESSONNE) - 91540

TÉL. (1) 64 57 00 59

Adresse Postale :

Boite Postale N° 1

91541 MENNECY Cedex

150

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 MARS 1990

La séance est ouverte à vingt heures
trente minutes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT,
Sénateur-Maire.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Monsieur Jean-Jacques ROBERT,
Sénateur-Maire, certifie avoir fait afficher le compte-rendu de la
séance du 1er FEVRIER 1990, à la porte de la Mairie.

CONVOCATION DE LA SEANCE

DU 15 MARS 1990

Monsieur Jean-Jacques ROBERT,
Sénateur-Maire, certifie avoir convoqué les Membres du Conseil
Municipal, en envoyant à chacun d'eux une convocation avec
l'Ordre du Jour détaillé, le 8 Mars 1990.

Monsieur Jean-Jacques ROBERT,
Sénateur-Maire, procède ensuite à l'appel nominal des Membres du
Conseil Municipal.

DÉPARTEMENT
de l'Essonne

VILLE DE MENNECY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33
En exercice : 33
Présents à la séance : 29

Séance du 15 MARS 19 90

N°

L'an mil neuf cent quatre vingt dix , le quinze mars à vingt heures trente minutes , les Membres composant le Conseil Municipal de MenneCY se sont réunis au nombre de vingt neuf au lieu ordinaire de leurs séances,

OBJET :

sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT, Sénateur-Maire Mesdames Messieurs Xavier DUGOIN, André LEON, Claude GARRO, Bernard BOULEY, Joël MONIER, Jocelyne CHABROU, Monique SAILLET, Pierre TELLIER, Maire-Adjoint.
Mesdames Messieurs Michelle BLIN, Georges HARNOIS, Richard BACA, Julien HARAN, Jean BIEMONT, Philippe SALYON, Paul GUILLAUMET, Michelle LE MOEN, Maurice NIVOT, André MURON, Gilbert FRANCO, Daniel LETERRIER, Rolande BOURDON, Elyzabeth DOUSSAIN, Rémy GONFALONE, Georges MENETRIER, Marie-France GIBAND, Jacques JUAN, Hubert de MESMAY, Jean-Pierre BARRERE, Conseillers Municipaux.

Étaient présents MM. les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L. 121-11 du Code des Communes.

Absents excusés : MM.

Maître Jean-Claude GILLES, Maire-Adjoint, Pouvoir à Jean-Jacques ROBERT, Monsieur Jacques REBUFFAT, Conseiller Municipal, Pouvoir à Michelle LE MOEN, Madame Raymonde REMY, Conseiller Municipal, Pouvoir à André LEON, Madame Ariane VAUCELLE, Conseiller Municipal, Pouvoir à Claude GARRO.

Absents : MM.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil pour la présente.

M. adame Marie-France GIBAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu' elle accepte.

Monsieur Jean-Jacques ROBERT,
Sénateur-Maire, soumet au vote des Conseillers Municipaux, le
procès-verbal de la séance du 1er Février 1990.

- . **AUCUNE OBSERVATION,**
ADOpte A L'UNANIMITE.

Monsieur Jean-Jacques ROBERT,
Sénateur-Maire, soumet au vote des Conseillers Municipaux,
l'Ordre du Jour de la réunion :

- . **BUDGET PRIMITIF 1990.**
Budget Général
Budgets Annexes : Caisse des Ecoles,
Assainissement.

- . **DIVERS.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

Elyzabeth DOUSSAIN et
Jocelyne CHABROU souhaitent intervenir en fin de séance.

Jean-Jacques ROBERT passe la
parole au Rapporteur du Budget **Claude GARRO, Maire-Adjoint Chargé**
des Finances Communales :

Claude GARRO
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,
Nous sommes réunis ce soir pour nous
prononcer sur le projet de Budget Primitif 1990 que j'ai l'honneur de vous
présenter, au nom de Monsieur Jean-Jacques ROBERT, Sénateur-Maire
et de la Majorité Municipale.

Il s'agit pour nous, à travers cet acte,
d'approuver ou non les dépenses d'Investissement et de Fonctionnement
qui vont nous permettre de gérer les affaires de la Commune.

Ce Budget traduit une volonté
politique, puisqu'il reflète des choix et qu'il est la conséquence des
arbitrages rendus au sein de la Commission des Finances.

... / ...

-- 3 -

Le programme qu'il exprime est aussi et, surtout, conditionné par le montant des ressources dont nous disposons, ressources parmi lesquelles interviennent, à hauteur de 45 % les impôts directs locaux.

Il s'agit là d'un paramètre que l'on ne manie pas à la légère et ce ratio, simple mais éloquent, doit toujours être présent à l'esprit de celles et ceux qui se veulent des Elus Responsables.

Avant d'entrer plus avant dans le détail des Budgets et de leurs Chapitres, je vous rappellerai que :

LE BUDGET d'INVESTISSEMENT s'élève à 21 532 407 Francs.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT s'élève à 49 048 519 Francs.

En ce qui concerne l'INVESTISSEMENT, la somme annoncée comprend un crédit de **10 000 000 Francs** correspondant à la création **d'une nouvelle ligne de cars** dont le financement est assuré à **99 % par la Région.**

Si l'on met à part cette opération exceptionnelle, qui s'analyse comme une opération d'ordre, le **BUDGET d'INVESTISSEMENT** que j'appellerai "classique" est en **augmentation de 77 %** par rapport à celui de **1989.**

Notre Equipe a également la possibilité d'utiliser pour près de **8 300 000 Francs de REPORTS** qui correspondent à des crédits votés antérieurement, pour lesquels un financement a été prévu et qui n'ont pas encore été utilisés.

LE BUDGET de FONCTIONNEMENT, quant à lui, connaît **une hausse de 9,50 % sur le Budget Primitif 1989.**

DEBAT BUDGETAIRE

1 - SECTION D'INVESTISSEMENT -

CHAPITRE 900 - (16 % du Budget Général)

Jean-Pierre BARRERE :

J'ai souhaité, lors de la Commission des FINANCES, que le crédit relatif à l'acquisition des radio-téléphones, soit éclaté sur les Services demandeurs, à savoir : Ordre Public et Voirie.

... / ...

CHAPITRE 901 - (10%)

Jean-Pierre BARRERE :

En ce qui concerne les guirlandes de Noël, s'agit-il d'une acquisition ou d'une régularisation de 1989 ?

Claude GARRO :

D'une régularisation, puisque l'acquisition date de Noël 1989 .

Elyzabeth DOUSSAIN

Mr. BOULEY a-t-il eu entière satisfaction sur toutes ses demandes ?

Bernard BOULEY :

Le crédit affecté à la Voirie Communale a été revu à la baisse, car le programme sera réalisé sur deux ans. Dans un Budget, il y a des choix à faire et je suis d'accord sur le principe.

CHAPITRE 903 (26,50 %)

Jean-Pierre BARRERE :

Le crédit affecté aux études de la SOCOTEC devait être supprimé suite à la décision de la Commission des Finances.

Claude GARRO :

Après réflexion, l'étude sur la sécurité des Bâtiments Scolaires s'avère nécessaire.

Elyzabeth DOUSSAIN :

Nous approuvons, mais nous constatons qu'il n'y a aucune inscription pour l'acquisition d'extincteurs et que les crédits pour les travaux de sécurité dans les écoles ne sont que de 100 000 Francs.

Claude GARRO :

Il existe des reports de 1989, que nous constaterons au Budget Supplémentaire 1990.

Hubert de MESMAY :

Pouvez-vous me préciser le détail sur l'inscription du P.A.E. de 1 120 000 Francs ?

Jean-Jacques ROBERT :

C'est une participation à la charge du Lotisseur du Bel Air, que le Conseil Municipal d'Octobre 1989 a approuvé, à savoir 70 000 Francs par lot (16).

Rémy GONFALONE :

EN ce qui concerne l'Espace Culturel, le crédit imputé, soit 500 000 Francs nous est difficile à comprendre .

Claude GARRO :

Il s'agit d'une part, de 300 000 Francs relatifs à l'acquisition du Matériel et du Mobilier de la structure et de 200 000 Francs pour le Matériel Scénique et Cinématographique, pour lequel nous avons sollicité une subvention au Conseil Général, soit 80 000 Francs à l'article 903.91 /1053.

... / ...

- 5 -

CHAPITRE 905 -

inscription.

Jean-Pierre BARRERE :

Je souhaite des précisions sur cette

Pierre TELLIER :

Il s'agit de la ligne nouvelle de transports urbains, mais il ne serait pas rentable d'aller jusqu'à EVRY. Force est de nous conformer à l'étude réalisée par la Région, de manière à percevoir les subventions, à moins que la Commune ne prenne à sa charge les quatre cars supplémentaires ...

Jean-Pierre BARRERE :

Cette ligne devait desservir tous les lycées de la Région et la subvention de 10 000 000 Francs pour l'acquisition des cars est reversée au Concessionnaire ATHIS-CARS.

Pierre TELLIER :

Erreur .

80 % des enfants vont sur CORBEIL-ESSONNES ou MENNECY d'après les conclusions de l'étude.

CHAPITRE 925 -

Aucun Commentaire.

CHAPITRE 927 -

Aucun Commentaire.

Hubert de MESMAY :

Je constate, sur le chapitre 900, une hausse de 32 % par rapport à 1989, alors que le Chapitre 901 - VOIRIE - est en baisse.

Jean-Jacques ROBERT :

Je rappelle que le Budget Primitif de 1989 était un Budget de transition, que le Budget Supplémentaire a pris en compte les exigences des nouveaux Elus et qu'il a été important.

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT -CHAPITRE 930 - (10,60 %)

Baisse importante de la dette, suite à sa renégociation en 1989.

CHAPITRE 931 - (44,44 %)

... / ...

Elyzabeth DOUSSAIN :
Y-a-t-il des créations d'emplois ?

Rémy GONFALONE :
Et l'Espace Culturel ?

Jean-Jacques ROBERT :
Nous avons chiffré dans ce chapitre les emplois prévus pour le fonctionnement de l'Espace, à savoir 1 Directeur et 1 Régisseur (462 000 Francs).

Vous avez du reste en annexe au présent document, tous les emplois pourvus et non pourvus sur la Commune.

Je rappelle que le ratio concernant le personnel est en dessous de 50%, contrairement à la plupart des Communes où il se situe entre 50 et 55 %.

Jean-Pierre BARRERE :
Et le 13ème mois ?

Claude GARRO :
Le principe d'une prime avec un salaire de référence pour chaque employé a été admis. Son inscription pour 1990 se fera au BUDGET SUPPLEMENTAIRE au CHAPITRE 931.

Rémy GONFALONE :
A Quel moment le Budget est-il exécutoire ?

Claude GARRO :
Dès son vote, sous réserve de respecter l'obligation de transmission en SOUS-PREFECTURE.

CHAPITRE 932 - (6%)

Elyzabeth DOUSSAIN :
Où son inscrits les crédits pour les taxes et impôts fonciers ?

Claude GARRO :
Nous avons demandé aux Impôts un sursis de paiement, car la notification reçue présentait des anomalies quant à certains bâtiments qui, à mon avis, ne devraient pas être assujettis à la Taxe Foncière. Nous en reparlerons au moment du Budget Supplémentaire.

Elyzabeth DOUSSAIN :
Mon souhait serait que le Budget du Personnel soit aussi clair.

Jean-Pierre BARRERE :
Pour le Social aussi.

... / ...

- 7 -

CHAPITRE 934 - (3,50%)**Elyzabeth DOUSSAIN :**

Lors du Budget Primitif 1989, notre Groupe avait souhaité qu'une décision soit adoptée quant aux remboursements des frais engagés par les Conseillers dans l'exercice de leurs fonctions.

André LEON :

A part les indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints, rien n'est prévu dans les textes.

Jacques JUAN :

Il faudrait réfléchir sur ce problème. Pour ma part, du fait de mon travail d'équipe et de ma présence au Conseil ce soir, je perds des heures supplémentaires.

Georges MENETRIER :

Il serait normal que soit prévu un remboursement de frais pour les Elus. Pourquoi pas sur les dépenses imprévues

Xaxier DUGOIN :

Les textes sont précis sur cette question. Les Conseillers ont des fonctions gratuites. C'est un choix. Cette question relance le débat du statut de l'Elu.

Vous pourriez faire une demande auprès de Monsieur JOXE.

CHAPITRE 936 - (2,50 %)**Elyzabeth DOUSSAIN :**

Je m'étonne de l'inscription, revue à la baisse, en ce qui concerne l'entretien des Feux Tricolores.

Pierre TELLIER :

J'espère qu'avec votre concours, nous aurons moins de dégradations.

Jacques JUAN :

Je voudrais évoquer, Monsieur le Maire, le problème des habitants des Quatre Vents.

Jean-Jacques ROBERT :

J'ai été saisi du dossier et je fais procéder à une enquête Administrative et Juridique.

Georges MENETRIER :

Je souhaite, Monsieur le Maire, que l'on puisse affecter une somme pour l'acquisition de 7 Séquoïas.

Bernard BOULEY :

C'est prévu. Mais il faut en trouver, c'est la principale difficulté.

... / ...

Hubert de MESMAY :

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, faire une évaluation des dégâts occasionnés par la tempête dans notre environnement immédiat ?

Bernard BOULEY :

Il y a eu la toiture de l'Eglise (50 000 Francs) au niveau du bâti, puis dans le Parc et à la Patte d'Oie, de nombreux arbres abattus.

CHAPITRE 940 - (1,20 %)

Elyzabeth DOUSSAIN :

Je souhaite une explication sur le crédit inscrit de 91 000 Francs.

Jocelyne CHABROU :

Il s'agit d'un projet de Guide Officiel Municipal et de cartes postales sur MENNECY.

Jean-Pierre BARRERE :

Sur quelle ligne du budget avez-vous inscrit le crédit pour l'impression de MENNECY notre VILLAGE ?

Jean-Jacques ROBERT :

Aucun crédit n'est prévu à cet effet. Il sera payé par la publicité.

Elyzabeth DOUSSAIN :

Pourquoi une subvention aussi importante à MENNECY JUMELAGE, 80 000 Francs au lieu de 29 000 Francs en 1989

Joël MONIER :

Il y a 45 000 Francs de subvention exceptionnelle pour la Journée de l'Europe du 31 Mars, à laquelle le Conseil Municipal a été convié.

Il s'agit d'un budget modeste qui permet

de faire face aux obligations.

Nous avons également un projet de jumelage avec l'ITALIE et il y aura donc certainement une augmentation dans le futur.

Hubert de MESMAY :

Je note des efforts au niveau médiatique puisque le budget de ce chapitre est de + 75 % par rapport à 1989. Mais il ne faudrait pas, malgré tout, un développement non stop.

CHAPITRE 942 - (0,40 %)

Jean-Pierre BARRERE :

Pourquoi sur l'article habillement, une inscription de 58 000 Francs identique à l'inscription au Budget Supplémentaire de 1989 ?

Claude GARRO :

Car la facture de 1989 n'a pu être mandatée qu'en début d'année 1990. Comme en Fonctionnement il n'existe pas de reports, nous avons dû prévoir à nouveau ce crédit.

... / ...

CHAPITRE 943 - (1,50 %)

Il est en diminution par rapport à 1989.

Elyzabeth DOUSSAIN :

Que représentent les crédits inscrits

aux articles 611 et 615 ?

D'autre part, je voudrais protester sur

les subventions accordées aux Ecoles Privées ?

Claude GARRO :

Je répondrai à votre première question.

Il s'agit, pour le 611, d'une prévision pour

le paiement aux Enseignants des surveillances de cantine et, sur le 615, de 25 % de charges familiales aux Instituteurs au titre de l'indemnité de logement

Crédit non compensé cette année par

l'Etat dans le cadre de la D.S.I.

Jean-Jacques ROBERT

Quant aux subventions aux Ecoles

Privées, je pense à l'Ecole Sainte-Marie à CORBEIL.

Des enfants de MENNECY fréquentent cet

établissement et la subvention est modeste.

Hubert de MESMAY :

Heureusement que les Elus du Parti

Socialiste qui sont à RENNES ne sont pas à MENNECY ce soir, car eux envoient leurs enfants dans les écoles privées.

Georges MENETRIER :

On ne peut financer des écoles

extérieures à MENNECY et éviter la fermeture de classes.

Jean-Pierre BARRERE :

Pourquoi les frais d'écolage sont-ils

inscrits au Budget Général et à la Caisse des Ecoles ?

Michelle BLIN :

Sur le Budget Général, il s'agit des

frais de participation aux Communes extérieures, décidés par le Conseil.

Sur le budget de la Caisse des Ecoles,

il s'agit de dons.

CHAPITRE 944 - (6%)**André MURON :**

Pourquoi une augmentation de 56 %

aux articles Classes et Vacances de Neige ?

Michelle BLIN :

Nous l'avons expliqué à la Commission

des Finances.

Il s'agit d'une hausse importante des tarifs

des transports en T.G.V.

Georges MENETRIER :

Le Budget relatif aux analyses a

augmenté, alors que celui de 1989 n'a pas été réalisé.

Pierre TELLIER :

En ce qui concerne les frais d'analyses pour la cantine, il y a une facture mensuelle de 2 000 Francs.

CHAPITRE 945 - (8,20 %)

Hubert de MESMAY :

Le montant de ce chapitre pour le Personnel Temporaire est de 1 030 000 Francs. Quel en serait le montant avec le Personnel Titulaire ?

Rémy GONFALONE :

Où en est-on des choix de candidatures pour la Direction de l'Espace Culturel ?

Jean-Jacques ROBERT :

Nous attendons le vote du budget pour l'embauche d'un directeur et d'un régisseur.

Elyzabeth DOUSSAIN :

Le crédit de subvention aux Associations Sportives est identique à 1989. A-t-on sollicité les Présidents d'Associations ?

Monique SAILLET :

Chaque Président a présenté une demande de subvention. Toutes les demandes ont été satisfaites.

Elyzabeth DOUSSAIN :

A propos de la création d'un 3ème Vélo-Club, cela fait beaucoup pour MENNECY.

Jean-Jacques ROBERT :

Difficile de refuser. Il s'agit d'un Club Sportif Menneçois, type loi 1901.

Hubert de MESMAY :

Je note beaucoup de distorsions dans les subventions.

Pourquoi si peu à la Paléontologie, par rapport au Judo-Club (49 000 Francs)

Il serait souhaitable, qu'un Comité examine minutieusement toutes les demandes.

Je proteste contre l'attribution d'une subvention à la FNACA.

Jean-Pierre BARRERE :

Pourquoi les entraîneurs sont-ils payés sur le Budget Communal et pourquoi une attribution de subvention si élevée ?

Hubert de MESMAY :

Les subventions aux Pompiers et pour la Sécurité Publique sont à mon avis bien trop faibles.

- 11 -

CHAPITRE 951 -

Elyzabeth DOUSSAIN :
 Nous avons demandé, dans le cadre de la Commission Sécurité, 40 000 Francs pour la dératisation. L'Inscription est de 11 000 Francs, pourquoi ?

Pierre TELLIER :
 Si besoin, nous demanderons un supplément au Budget Supplémentaire, puisque sur 1989, il s'agissait d'une expérience par la Société de Dératisation.

CHAPITRE 955 - (5,70%)

Jean-Pierre BARRERE :
 Je m'étonne de ne pas avoir reçu en annexe du Budget, le Budget du C.C.A.S.

Jean-Jacques ROBERT :
 Le Budget est autonome et approuvé par le Comité. La Commune subventionne cet établissement public, je vous ferai donc parvenir ce document.

Jean-Pierre BARRERE :
 Je suis étonné que Madame POITVIN ait été Membre Coopté du C.C.A.S., alors que nous, nous ne sommes pas représentés.

André LEON :
 Vous profitez toujours du Conseil pour nous faire part de vos griefs. Je suis heureux de voir que vous vous intéressez au Social. Il faut que vous sachiez que nous avons chaque année l'ouverture de nouveaux services, donc plus de salaires.

Jean-Pierre BARRERE :
 Le Docteur LEON est omnipotent au C.C.A.S.

Georges MENETRIER :
 Monsieur le Maire, je souhaite avoir connaissance du Budget Primitif du C.C.A.S.

Jean-Jacques ROBERT :
 Je suis d'accord. Je le ferai parvenir rapidement aux Elus.

Elyzabeth DOUSSAIN :
 Je précise que Madame POITVIN est Membre Coopté du C.C.A.S. et non Représentante de notre liste.

Rolande BOURDON :
 Nous avons été élus Membres du C.C.A.S. le 23 Mars 1989 par le Conseil Municipal.

... / ...

CHAPITRE 961 - (2,70 %)

SYNDICAT D'INITIATIVES.

Claude GARRO :

Le Syndicat d'Initiative a pour but principal d'étudier et de réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique. Il concourt à la valorisation de notre Patrimoine, et à assurer l'Animation touristique de Mennecey, comme de sa région, afin de contribuer au renom de notre Ville et à l'essor du commerce local.

Conformément à l'article 2 de ses Statuts, ses moyens d'action sont très larges : publications, conférences, cours, expositions, visites, bibliothèques, discothèques, cinémathèques, vidéothèques, organisation de représentations, de festivals, de concerts, concours, bals, rallyes et toutes formes d'activités susceptibles de remplir son objet.

Constitué sous forme d'association régie par la loi de juillet 1901, le **Syndicat d'Initiative de Mennecey** a adopté les statuts types proposés par la fédération nationale, à laquelle il adhérera.

Son Conseil d'Administration se composera de :

- . 15 membres élus pour 3 ans par l'Assemblée générale,
- . 5 membres désignés par le Conseil Municipal, qui assureront, au nom de la Collectivité publique, le contrôle de l'usage des fonds et des moyens apportés par la Commune au Syndicat d'initiative.

(Il est évident que tout membre Conseil Municipal de Mennecy peut, à titre personnel, adhérer au Syndicat d'initiative, et participer à ses activités).

Création du Syndicat d'Initiative

Aspects juridiques : élection du Conseil d'Administration, constitution du bureau, dépôts des statuts, ouverture du compte bancaire.

Publicité : information du public : bulletins locaux, presse, Radio-Val, lettre ou tract déposé chez les commerçants adhérents.

Information de la F.N des S.I et O.T, de sa fédération départementale du Comité Régional et du Comité Départemental de Tourisme.

Ces formalités interviendront au cours des prochaines semaines.

Activités du Syndicat d'initiative

Les participants ont examiné plusieurs activités qui pourront être rapidement lancées par le Syndicat d'Initiative, selon un calendrier à fixer lors de la prochaine réunion.

. Concernant l'information touristique : documents, plans, revus, livres, guides, cartes postales, posters, auto-collants vont être rassemblés ou réalisés, afin d'être diffusé dans le public, à partir du local.

. Un correspondant (e) avec les clubs, associations, services municipaux etc... collectera régulièrement l'information sur toutes les manifestations à venir pour renseigner les visiteurs.

. Une plaquette touristique sur Mennecy va être réalisée. But : diffusion extérieure, sur toute la Région Parisienne.

. Contact avec les théâtres, music-hall, lieux de spectacles parisiens pour mise en place d'un service de réservation, vente de billets avec tarifs préférentiels.

... / ...

- . organisation de déplacement pour visite de lieux touristique ou pour assister à des manifestations culturelles, sportives ou musicales hors Mennecy. (prix clé en mains, voyage-repas-manifestation)
- . Organisation de circuits en car "à la découverte de l'Essonne sud" départ et retour de Mennecy (restauration locale).
- . redécouverte, organisation , publicité autour des circuits pédestres.
- . Choix d'un logo pour la Ville, à proposer au Conseil Municipal.
- . Participation aux concours des villes et maisons fleuries.
- . Organisation de festivals...

Ces projets ne sont pas limitatifs et toute proposition sera examinée. Par ailleurs, nous ne ferons pas tout dès cette année. Mais d'ores et déjà, nous sommes tous invités à réfléchir sur chacun des thèmes, à faire part des idées et suggestions, et à indiquer quelle activité on souhaite plus particulièrement s'occuper.

- 15 -

Elyzabeth DOUSSAIN :

Merci Monsieur GARRO de nous avoir expliqué le projet du Syndicat d'Initiatives, puisque nous ne le connaissons pas.

Sur le projet économique, je suis d'accord, mais celui présenté en 1989 par Monsieur BROZ était plus intéressant.

Domage qu'il n'ait pas été écouté.

Hubert de MESMAY :

Nous nous associons à l'hommage rendu à Monsieur BROZ.

Claude GARRO :

Il n'est pas possible de tout faire à la fois. Ces projets se feront par étape et je tiendrai compte de toutes les observations et suggestions.

CHAPITRES 965 - 968 - 970 - 971 - 977 -

Aucune observation.

Claude GARRO rappelle que l'équilibre du Budget a été atteint avec une hausse de 3 % au niveau des Impôts Locaux.

3 - BUDGET D'ASSAINISSEMENT -

Aucune observation.

4 - BUDGET CAISSE DES ECOLES -

Il s'agit d'un Budget unique avec une reprise d'excédent de 1989.

Monsieur le Sénateur-Maire soumet au vote des Membres du Conseil Municipal, le **Budget Général de la Commune** - avec une augmentation de 3 % de la Fiscalité - le **Budget de la Caisse des Ecoles** et le **Budget d'Assainissement**.

... / ...

BUDGET PRIMITIF 1990

LE CONSEIL,

APRES examen du document budgétaire présenté par Monsieur Jean-Jacques ROBERT, Sénateur-Maire,

VU L'AVIS FAVORABLE de la Commission des FINANCES,

APRES lecture des chapitres et articles et avoir entendu les explications de Monsieur Claude GARRO, Rapporteur, Maire-Adjoint Chargé des Finances,

APRES DELIBERATION,

ADOpte LE BUDGET PRIMITIF de l'Exercice 1990 qui s'équilibre en DEPENSES et en RECETTES comme suit :

1. BUDGET COMMUNAL :

- . SECTION D'INVESTISSEMENT : 21 532 407,00 Francs
- . SECTION DE FONCTIONNEMENT : 49 048 519,00 Francs

2. BUDGET D'ASSAINISSEMENT :

- . SECTION D'INVESTISSEMENT : 799 005,00 Francs
- . SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 182 000,00 Francs
- Tarif unitaire du m3 d'eau :
1,55 Francs

3. BUDGET CAISSE DES ECOLE :

- . SECTION DE FONCTIONNEMENT : 40 004,18 Francs.

POUR :
ABSTENTION :
CONTRE :

25
1
7 Liste MENNECY AUTREMENT
Liste RENOUVEAU de
MENNECY.

Claude GARRO
Maire-Adjoint Délégué.

DECLARATION DE LA LISTE MENNECY AUTREMENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 1990

Nous attendions ce budget comme un évènement. N'est-il pas le premier budget d'une nouvelle équipe municipale ?

Je peux affirmer d'emblée que NON puisque c'est Jean-Jacques ROBERT lui-même qui l'a dit en Commission budgétaire : "C'est le budget du Maire".

Si je ne savais pas comme tout le monde ici que maires adjoints et Madame Di Fusco y ont beaucoup travaillé, je croirais volontiers que Monsieur ROBERT en est l'unique auteur !

Car lors des deux réunions de la Commission budgétaire qui n'ont duré qu'environ 2 heures chacune (par rapport aux 5 heures des réunions consacrées au B.S.) tous les Maires adjoints n'étaient pas présents et j'ai noté particulièrement l'absence répétée et non excusée de Monsieur DUGOIN, 1er Adjoint au Maire.

De plus, seuls deux Maires Adjoints ont tenté de discuter ou d'avoir des éclaircissements sur leurs propositions budgétaires (Madame CHABROU et Monsieur TELLIER)

CURIEUX TRAVAIL D'ÉQUIPE !

Car si les textes parlent de "Budget du Maire", on ne conçoit pas qu' en 1990 un Maire ne consulte pas a priori et a posteriori son équipe avant de présenter le budget au Conseil Municipal !

Budget de Monsieur ROBERT encore, car avec quels éléments écrits et chiffrés pouvons-nous aujourd'hui donner notre avis ? A part ceux d'entre nous qui participent à des commissions où ils ont pu avoir connaissance de données chiffrées, nous n'avons eu pour juger ce qui était accordé par rapport à ce qui était demandé par les Maires adjoints responsables que l'excellent rapport de la Bibliothèque ! - C'est bien peu. Et ceux qui voteront pour ce budget, le feront en confiance mais certes pas en connaissance de cause.

Budget de Monsieur ROBERT enfin, car à la lecture des chiffres, on ne voit pas se dessiner des choix politiques précis :

- on nous dit "Sécurité" et plusieurs lignes concernant la sécurité sont supprimées ou amputées ?
- on nous dit "Espace culturel" - oui, mais pour quoi faire, avec qui et pour qui ?
- on nous dit "Projet économique" - lequel ?
- on nous dit "politique sociale" et elle est toujours aussi bien cachée.

Pour nous, un budget :

- c'est la concrétisation d'un projet politique défini à partir d'objectifs clairs,
- c'est la concertation avec l'opposition et surtout au sein de sa propre majorité,
- c'est aussi l'implication de la population pour les dossiers importants tel que l'urbanisation.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre ce budget, ce qui ne nous empêchera bien sûr pas de participer, à travers les commissions dans lesquelles nous sommes insérés, à la mise en oeuvre juste et efficace de ce budget pour le bien-être des Menneçoises et Menneçois.

Hubert de MESMAY :

Le mot Budget me fait penser à son étymologie, du vieux français "bougette" qui signifie petit porte-monnaie. Les Menneçois auront encore moins dans leur portefeuille, et c'est dommage, car 3 % en plus d'impôts. J'ai des craintes, Monsieur le Maire, pour les Menneçois de leur demander des efforts de plus en plus grands, au lieu de réduire les dépenses.

Il existe des zones d'ombres. Le Culturel prend le pas sur des secteurs plus prioritaires.

Nous votons contre le budget proposé. Nous tenons à sauvegarder les intérêts des Contribuables.

Cette augmentation de la fiscalité n'est pas une fatalité.

Jean-Jacques ROBERT :

Il s'agit du Budget du Maire et, ce, conformément aux textes.

Il va sans dire que c'est en réalité un travail d'équipe, mais il faut des arbitrages et c'est l'exécutif qui les rend.

Xavier DUGOIN :

Je donnerai l'opinion de notre Groupe sur ce 2ème Budget et mes propos seront brefs.

Je remercie la Secrétaire Générale, les Services et Claude GARRO, le rapporteur, qui nous a expliqué ce document d'une manière claire.

Le Budget est un acte essentiel de la Commune.

Elaboré à partir des Commissions Techniques, de la Commission des Finances et examiné ce soir en séance plénière.

Nous voterons ce budget avec confiance, car il est équilibré, réfléchi et rigoureux.

Deux lignes force :

1°) la pression fiscale d'une part, modérée (+ 3%) inférieure à l'inflation du fait des transferts de charges de l'Etat vers les Collectivités. Pour preuve la DGF fortement en baisse puisqu'elle est de + 1,0375% en 1990, avec une autorisation de régulariser 4% sur l'exercice écoulé (+ 9,28% en 1989) Merci Mr. BEREGOVOY.

MENNECY a un des taux de fiscalité les plus bas de l'ESSONNE

2°) Pour MENNECY, Commune jeune et dynamique, le niveau des équipements et des services est à la mesure des objectifs et de la qualité de vie et bien au-dessus de la moyenne départementale.

Il faut souligner quatre secteurs prioritaires :

- a) **LA CULTURE**, puisque le fonctionnement de l'Espace est inscrit au Budget Primitif,
- b) **LE SOCIAL**, avec la construction de la Crèche Municipale de 40 lits,
 - la **télé-alarme**, système étendu aux personnes de plus de 70 ans,
 - les **repas à domicile**, toutes les personnes de plus de 90 ans.
- c) **LE SCOLAIRE**, des efforts important ont été consentis dans ce secteur :
 - . le terrain-assiette pour le Lycée Régional,
 - . le soutien scolaire (60 Communes sur 196 en ESSONNE bénéficient de cet Aide Départementale).
- d) **LA SECURITE** :
 - . 3 logements de fonctions pour 3 Gendarmes en plus sur la Commune,
 - . Renfort Personnel de Police aux abords des Ecoles.
- e) **LA VOIRIE**, avec son programme de trottoirs à hauteur de 600 000 Francs et les travaux réalisés aux abords du C.E.S.

Nous voterons donc votre budget, Monsieur le Maire, avec résolution. L'Investissement privilégie l'avenir de notre Commune.

EXPLICATION DU VOTE DE Jocelyne CHABROU :

... / ...

- 21 -

EXPLICATION DE VOTE : Abstention

Appartenant à une Majorité dans laquelle, comme beaucoup de mes Collègues, j'ai oeuvré avec passion, pour Menneçy, depuis 7 ans, je tiens à expliquer mon vote qui peut surprendre, voire choquer, certains d'entre vous.

J'ai plusieurs raisons dont chacune est suffisante seule. Je ne les évoquerai pas toutes. Un seul exemple suffira.

Dans le domaine particulier dont je suis chargée : Animation, Information, Communication, Fêtes et Cérémonies, Relations Publiques ... Je n'ai pu à aucun moment, parler du budget que nous souhaitions présenter, malgré mes multiples demandes de rendez-vous auprès du Maire-Adjoint chargé des finances. J'ai toujours trouvé, en revanche, auprès de Madame la Secrétaire Générale de Mairie et du Personnel Administratif concerné l'aide et la réponse à mes demandes justifiées et modérées, dans la mesure de leurs moyens et de leurs attributions. Lors de la Commission des finances, je ne pus m'exprimer davantage, tout étant déjà fait et figé. Si un effort particulier fut demandé à chacun, il s'agit dans mon cas d'un étranglement pur et simple, pas toujours évident à déceler pour qui n'est pas directement concerné, mais ne me permettant pas de fonctionner normalement.

Il n'est pas raisonnable, ni pensable de déshabiller Pierre pour habiller Paul en demandant, de surcroît, au dépouillé d'exprimer sa satisfaction et de jouer les imbéciles heureux en disant : "Vous m'empêchez de vivre, mais je dis OUI au nom de l'union".

Alors que la grande Majorité des Associations Menneçoises est subventionnée, le G.I.R.M. et le journal "MENNECY NOTRE VILLAGE" qui appartient à l'ensemble des Menneçois, peut et doit fonctionner (paraît-il) à la cadence de 4 numéros par an + 2 spéciaux (c'est ce que nous avions promis) avec 0,00 F. de budget. N'étant pas kamikaze et ne cultivant pas le goût du suicide, il est parfaitement aberrant d'imaginer, compte tenu de l'idée que je me fais de ma fonction, au Service des Menneçois, que je puisse voter un budget qui condamne à mort, le journal de tous.

Puisqu'on me marginalise, malgré mes protestations, qu'on ne s'étonne pas d'un vote marginal qui répond à une logique et à une éthique auxquelles je suis fidèle depuis toujours.

Monsieur le Maire. Vous êtes placé mieux que quiconque pour avoir pu constater les multiples preuves de ma fidélité et de mon dévouement sans faille depuis 7 ans.

Je pense vous connaître suffisamment pour savoir que vous ne laisserez pas vos plus loyaux soldats se noyer sans leur porter secours et leur rendre justice.

Vous êtes le Maire de Menneçy. Celui que les habitants ont choisi depuis 25 ans. Ce n'est pas un hasard.

Je m'abstiendrai ce soir. Mais je crois toujours en vous. Il s'agit d'un incident de parcours que vous saurez, j'en suis sûre, redresser comme vous avez toujours su le faire.

Jean-Jacques ROBERT :
Je remercie Claude GARRO,
Rapporteur du Budget, la Secrétaire Générale et les Services Municipaux
pour leur participation active.

I N T E R V E N T I O N S

Rolande BOURDON :
Je m'élève contre le tract distribué
sur le marché le 8 Mars, tract non signé.
Les Femmes de la Majorité - elles sont 7 e
non 6 - ne sont pas concernées et cela relève du Vaudeville ...
Le 15 Mars, nouvel épisode dans le
Parisien... Madame DOUSSAIN défend une Elue de la Majorité, c'est
merveilleux ...

Michelle BLIN :
Je suis depuis 13 ans dans la Majorité
et je ne me reconnais pas dans ce portrait de femme ...

Elyzabeth DOUSSAIN :
Pourquoi ce tract ?
Car en tant que Conseillère Municipale,
je ne devais pas laisser passer certaines choses. Il est inadmissible de ne
pas laisser les Elus s'exprimer, il y a l'image que l'on se donne et il y
a ce que l'on est réellement, surtout lorsque le travail est boycotté.
Donc, je réagis contre cette injustice.

... / ...

Jocelyne CHABROU :

Madame DOUSSAIN :

A l'occasion de la journée de la femme, vous avez publié et diffusé dans Mennecey, au nom de la légitime égalité des Droits entre les hommes et les femmes, un tract où, même si mon nom n'est pas cité, mon cas était évoqué à la suite d'une longue série d'incidents dont vous fûtes régulièrement le témoin direct. J'ai essayé d'expliquer en bureau Municipal que je n'étais pour rien (ni de près ni de loin) dans l'élaboration de ce tract et que vous n'aviez pas eu besoin d'aller à "la pêche aux renseignements" puisqu'il vous suffisait d'avoir des yeux pour voir et des oreilles pour entendre.

J'aimerais que vous confirmiez que je ne vous ai jamais demandé, contrairement à ce que me reprochent plusieurs de mes collègues, d'être mon porte-parole ou mon avocat. Vous l'avez fait, je suppose, spontanément, viscéralement, par solidarité féminine.

Vous seule pouvez tenter d'expliquer. Peut-être vous croira-t-on plus que moi.

Je ne partage pas vos convictions politiques. Les miennes se situent même à l'opposé des vôtres et le demeureront.

Il ne sera jamais question pour moi de "retourner ma veste" selon les accusations de certains. Depuis l'âge de 18 ans, mon engagement politique est fait d'idéal et de conviction. Il ne s'agit pas d'un engagement distrait et frileux s'appuyant sur l'opportunisme pour se balancer au gré des circonstances.

Vous avez décidé de dénoncer un "malaise" qui existe effectivement et que chacun peut constater, ce que je n'ai pas eu le courage de faire au nom de "la fidélité à tout prix".

D'où cette situation où je me trouve ce soir, sûre de mon bon droit, mais marginalisée de fait, mes vrais amis de "ma majorité" me permettant néanmoins de faire front.

Madame DOUSSAIN, vous représentez l'opposition municipale, à ce titre, je serai toujours votre adversaire, mais sachez que sur le plan moral et humain, je salue votre courage et votre honnêteté.

Jean-Jacques ROBERT :

Je découvre avec surprise que c'est vous Madame DOUSSAIN, qui avez signé ce tract.
 Je me prends à regretter de vous avoir ouvert toutes les instances de la Commune et notamment le Bureau Municipal car aucune Commune de l'Essonne n'invite à ce bureau de l'exécutif les Membres Minoritaires.
 Je voulais vous dire Madame, que vous me décevez, que je ne suis pas un "Macho" comme vous le laissez entendre.
 Je tire un trait sur cette affaire et j'en tirerai toutes les conclusions lors d'un Bureau d'Adjoints.

TRAVAUX PATTE D'OIE :

Jean-Jacques ROBERT :

Le 8 Mars à la Verville, j'ai invité à une concertation, les personnes qui ont porté des observations sur le registre du Commissaire Enquêteur, lors de l'Enquête Publique.
 Au C.M.L.C., un cahier est à la disposition de toutes les personnes qui veulent s'exprimer sur cette question.
 Je réunirai ensuite des Groupes de Travail et un nouvel itinéraire, ou le Boulevard Urbain est abandonné, sera étudié avec les Services de l'Equipement.

Hubert de MESMAY :

Ce projet, Monsieur le Maire, est hasardeux, précipité, d'où cette "levée de boucliers" très symptomatique.

INTERVENTION DU Groupe "RENOUVEAU DE MENNECY"

... / ...

- 25 -

Le groupe "RENOUVEAU de MENNECY" élève les plus vives protestations contre la censure délibérée par la Municipalité, dans le dernier procès-verbal du Conseil, du droit de réponse dont ses Elus ont disposé légitimement à la suite d'attaques notamment personnelles, attaques étendues ensuite au Mouvement National qu'ils représentent, par la voix même d'un Maire Adjoint de la Majorité.

Non seulement, la Municipalité n'a pas cru devoir coordonner - sans aller jusqu'à la censure - ces attaques qui visaient deux de vos Collègues au Conseil, mais elle bafoue les droits de la Minorité et, pire, ceux de la défense en occultant totalement leur plaidoyer pour la vérité.

Nous ne vous reconnaissons pas le droit, Monsieur le Premier Maire-Adjoint, de décréter "hors sujet" nos explications, sans en faire autant des considérations tartes à la crème et diffamatoires à l'égard de notre Mouvement, émanant de votre Collègue, Maire-Adjoint.

Vous censurez les uns et faites publicité aux autres. C'est là une bien sale besogne que vous faites.

Les Menneçois jugeront par eux-mêmes des procédés employés par ceux qui s'autoproclament "Champions de la Démocratie."

... / ...

L'Ordre du Jour étant épuisé,
la séance est levée à une heure trente minutes.
